



DELIBERATION 2021-34

LE HUIT AVRIL DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT CINQ MARS DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT- M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA –MME PIACENTINI- MOREAU. M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE –MME MOUGIN. - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – M. CADIOU - - M. ROBIN -- MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL – MME ROLLAND – M. FONTVIEILLE- MME OMS

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. QUINTIN procuration à M. RIO – MME FERRAI procuration à MME PENA- M. LEFEVRE procuration à M. CADIOU – MME MAURIN procuration à MME BRUEL – M. ODIN procuration à MME RIMBERT- MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE procuration à M. HIVIN- MME GUIRAUD procuration à MME OMS – M. LACOMBRE procuration à MME MYSONA - M. FONTVIEILLE procuration à M. ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

M. PIOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Adhésion à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

Créée en 1960 à l'initiative d'un groupe de Maires de toutes tendances, la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture - FNCC – rassemble aujourd'hui, plus de 450 communes, EPCI, Conseils généraux et Conseils régionaux de France.

La FNCC est un lieu de rencontre entre élus et professionnels de la Culture, permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale. Dès son origine la FNCC a été l'élément moteur de l'essor des politiques culturelles des communes.

La FNCC est agréée comme organisme de formation des élus territoriaux depuis le 1er juillet 1994 et offre ainsi un calendrier de sessions de formation de qualité, répondant aux besoins et aux souhaits des élus.

La FNCC met également en place des commissions de travail qui élaborent, en concertation étroite avec les professionnels, des propositions concrètes et publie « Echanges-FNCC », revue bimestrielle qui traite des sujets d'actualité culturelle.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la Ville de Saint-Jean-de-Védas à la FNCC afin de participer aux activités de cette association pluraliste qui s'est fixée pour objectif de défendre et promouvoir la culture et la rendre accessible à tous.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **DECIDE** l'adhésion de la Ville de Saint-Jean-de-Védas à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) ;
- **APPROUVE** la cotisation annuelle pour cette adhésion fixée à 511 € pour l'année 2021 ;
- **DIT QUE** la dépense correspondant au règlement de cette cotisation sera prélevée sur le budget de l'exercice 2021 de la Ville de Saint-Jean-de-Védas ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas

